

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 740 désignant le commandant de cercle d'Ali-Sabh h et b chef du poste administratif de Loyada à exercer le contrôle downier en matière d'exportation, de moyens de paiement, des valeurs mobilières, de titres de propriétés ou de créances.

n° 740

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
20 octobre 1941

Numéro JO  
n° 539 du 31/10/1941

Date du numéro  
31 octobre 1941

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1884 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté interministériel du 11 avril 1910 relatif au contrôle douanier en matière d'importation ou d'exportation. de moyens de paiement, de valeurs mobilières, de titres de propriété et de créance et tous actes modifiatifs ou complétifs subséquents

**Vu** les circonstances

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Sont temporairement habilités à exercer le contrôle douanier en matière d'exportation de moyens de paiement, de valeurs mobilières, de titres de propriétés ou de créances : 1° A Ali-Sabieh, le commandant de cer cle; 2° A Loyada, le chef du poste administratif. Axant d'entrer en fonctions, l'un et l'an 1 reprêteront serment par écrit conformément a la loi.

#### Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré. publié et communiqué partout où besoin sera.

**NOUAILHETAS.**